

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/050/7.4

Feuille n° 52

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 2 juin**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 26 mai 2020**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents et représentés	55
Votants :	55
Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Laurent DELAGE, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléants** : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

## EXCUSÉS

**Titulaires** : Gérard MERCIER, Jacques MIGNOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Michel LAPOUGE.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI

**OBJET : Convention de dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle Aquitaine**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

AR PREFECTURE

024-200041150-20200602-DE2020050-DE  
Regu le 15/06/2020

**Vu** la délibération n°2020.747.SP du 10 avril 2020 relative aux mesures d'urgence mises en place par la Région Nouvelle Aquitaine et notamment la création d'un fonds de solidarité pour soutenir la trésorerie des entreprises et associations qui n'auront pas trouvé tout ou partie de leur besoin dans le dispositif national ou auprès de leur banque,

**Vu** la délibération du 4 novembre 2019 dans laquelle le conseil communautaire approuve la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises,

**Considérant** que la pandémie liée au « COVID-19 » a entraîné un ralentissement considérable de l'économie de la Région Nouvelle-Aquitaine et du territoire de la Communauté de Communes.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de contribuer au fonds de solidarité et de proximité, abondé de manière égale par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des dépôts et des consignations, et géré par l'association Initiative Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 2€ par habitant soit un montant de 45 690€.
- **APPROUVE** la convention de dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine avec l'association Initiative Nouvelle-Aquitaine.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à faire, dire tout acte en lien avec cette délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 04/06/2020

Le Président,  
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20200602-DE2020050-DE  
Regu le 15/06/2020